

## Edito

### Face au krach agricole, les bios doivent impérativement s'organiser

L'agriculture a globalement plongé, elle aussi, dans une crise profonde. Après le krach financier, nous voilà dans un krach agricole et viticole dont on ne voit pas la fin. De nombreux agriculteurs sont dans une situation intenable : ils ne peuvent pas poursuivre une activité déficitaire mais en même temps ils ne peuvent la céder à un repreneur, faute de candidat. Poursuivre c'est creuser encore plus le trou mais arrêter est impossible.

Les bios, un peu moins mal lotis pour l'instant que leurs collègues conventionnels, doivent tirer les leçons de cette situation. Nous ne devons pas reproduire en bio le type d'organisation mis en place par l'agriculture conventionnelle depuis 50 ans.

En tête des erreurs à ne pas reproduire : les interprofessions et leurs fameuses CVO. Cotisations volontaires obligatoires ! Cette invention typiquement française, prêterait à sourire si elle ne représentait pas une ponction douloureuse pour des résultats catastrophiques. Ainsi, après des années d'action du CIVB et d'augmentation de la dîme versée, le prix du vrac de Bordeaux a chuté en dessous de celui du Bergerac. Quand l'interprofession laitière a voulu fixer un prix plancher au litre de lait, la Répression des fraudes a rappelé fermement à tous que la loi interdisait un tel accord. Alors, à quoi bon entretenir un organisme sans capacité d'action ?

**Ce dont nous avons besoin, c'est avant tout d'une organisation forte des producteurs bios.** Nous devons jouer entre nous la transparence et la solidarité, refuser collectivement de vendre en dessous de certains seuils comme cela se pratique dans les faits en Beaujolais. Nous devons continuer à accueillir les nouveaux entrants, les aider dans leur conversion, ne pas les laisser se faire plumer et ainsi entraîner les cours à la baisse.

Nous devons rester organisés collectivement. Agrobio Gironde, les fédérations régionale Bio d'Aquitaine et nationale FNAB ont négocié pour tous les producteurs bio le doublement à 4000 euros du crédit d'impôt, l'augmentation des crédits conversion. Nous avons négocié pour avoir un nouveau règlement bio maintenant la crédibilité de l'AB. Nous négocions actuellement le nouveau cahier des charges vinification bio, et rien n'est gagné. La création avec d'autres partenaires de la marque privée **Bio Cohérence** relève également de cette volonté d'organiser les producteurs afin qu'ils pèsent enfin.

Pendant le krach, nous devons redécouvrir les vertus de l'action collective.

Adhérez, faites adhérer et participez à Agrobio Gironde.

*Dominique Techer, Président d'Agrobio Gironde*

## Sommaire

**Actualité de l'agriculture biologique en Gironde**

**Viticulture**

Hallucinations à Pomerol

Flash technique

**Rappels réglementaires aux producteurs biologiques**

**Information nationale**

La nouvelle marque Bio Cohérence

FCO

Aides à l'agriculture biologique

**Agenda, Annonces**

## Actualité de l'agriculture biologique en Gironde

### Agrobio Gironde : Enfin un technicien en agriculture biologique hors viticulture

Depuis 2008 Albane Bervas assure le conseil technique et la formation en viticulture biologique au sein d'Agrobio Gironde. Mais le besoin d'un technicien compétent dans les autres productions se faisait sentir. Aujourd'hui notre équipe s'agrandit avec l'embauche mi-juin d'un technicien qui interviendra en maraîchage, grandes cultures, élevage, etc.

### Notre nouveau Site web

Nous vous rappelons que vous trouverez sur notre site web [www.agrobio-gironde.fr](http://www.agrobio-gironde.fr) une information complète sur l'agriculture biologique et sur la démarche de conversion. Les événements de la bio en Gironde ainsi que les formations pour agriculteurs y sont également annoncés.

Bientôt, de nombreux documents y seront téléchargeables : formulaires de demande d'aides, fiches techniques, guides conversion, etc.

### Formations en Gironde pour agriculteurs

*De juin à novembre 2010*

Notre parcours de formation à la viticulture biologique se poursuit avec un module par mois depuis mars. Si vous voulez vous y raccrocher demandez nous la plaquette avec le programme des modules et les tarifs. *Contact R Kia Nanai, Agrobio Gironde, au 09 66 43 98 54 ou [info@agrobio-gironde.fr](mailto:info@agrobio-gironde.fr)*

*22 juin 2010*

L'AFOCG33 organise une formation découverte « Maîtriser les enjeux administratifs en agriculture » permettant de s'informer sur les enjeux de la comptabilité (fiscaux, sociaux, juridiques, etc.) et d'en maîtriser les bases. Gratuit pour les agriculteurs. *Inscription au 05 56 31 93 10 ou [afocg33@interafocg.org](mailto:afocg33@interafocg.org)*

*Septembre 2010*

Initiation aux grandes cultures biologiques pour connaître les techniques de base. Formation d'une journée. Tarif 50 euros, 20 euros pour agriculteurs contributeurs au VIVEA. *Inscription auprès d'Agrobio Gironde, au 09 66 43 98 54 ou [info@agrobio-gironde.fr](mailto:info@agrobio-gironde.fr)*

### Cotisation 2010 et assemblée générale d'Agrobio Gironde, le 15 juillet 2010

Veillez noter dans vos agendas que notre assemblée générale se tiendra à Cenon le jeudi 15 juillet. Étant donné que vous êtes nombreux à nous avoir rejoint depuis 2009 cette réunion sera une occasion privilégiée de rencontre entre anciens et nouveaux adhérents. C'est également une chance pour nous, administrateurs et salariés, de faire votre connaissance. Nous vous attendons donc nombreux.

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter au cours de cette AG vous devrez être à jour de votre cotisation pour l'année 2010. C'est le cas de nombreux agriculteurs de Gironde, en bio ou en conversion. Toutefois, si vous n'avez pas répondu à l'appel à cotisation lancé par mail en début d'année nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement.

Le montant voté en AG 2009 est de 120 euros (incluant 20 euros de cotisation à la FNAB) avec un tarif réduit de 50 euros (dont 20 pour la FNAB) pour les agriculteurs sous statut de cotisant solidaire à la MSA. En effet, la FNAB porte efficacement la revendication des agriculteurs bio (cf. article sur les aides) et cette structure nationale qui ne bénéficie pas autant que nous de l'appui des collectivités territoriales reste fragile financièrement.

### Documents édités par Agrobio Gironde en 2009

- Les Guides techniques pour une conversion sont disponibles sur demande :
  - Guide viticulture
  - Guide maraîchage
  - Guide grandes cultures
  - Guide élevage (bovin-ovin-caprin)
- Le Guide Bio de la Gironde est disponible en version PDF ou en version papier, sur demande : réédition 2010/2011 de l'annuaire des producteurs et autres points de vente de produits alimentaires biologiques.

# Viticulture

## Hallucinations à Pomerol

Le mardi 8 septembre 2009 avait lieu la réunion technique de pré-vendange de l'appellation Pomerol. Exercice rituel où le syndicat convoque - pour un semblant de vie collective - des vigneron (et beaucoup de régisseurs) qui ne viennent plus, pour la plupart, que pour se voir communiquer le rendement maximal autorisé pour l'année. Difficile dans de telles dispositions d'aborder des questions essentielles.

Un premier intervenant résume rapidement l'année, sa climatologie et quelques caractéristiques analytiques du raisin. Il aurait pu aborder la question de l'élévation continue des degrés alcooliques potentiels du raisin et des problèmes que cela pose pour continuer à faire un vin de Bordeaux. Mais non, rien de tout cela, juste le service minimum.

L'intervenant suivant, un œnologue, entame alors un exposé sur la vinification. Et là, ça devient tout à fait sur-réaliste, sauf sans doute pour les esprits que l'œnologie moderne a déjà totalement remodelés.

L'exposé débute par la nécessité impérieuse de levurer. On entend alors une mise en garde lourde : « Ne prenez surtout pas le risque d'une fermentation sauvage »! « Sauvage » se trouve là par référence à levures « indigènes », non civilisées, non maîtrisées, non reformatées par la modernité et donc source d'une peur sourde et irrationnelle. « Sauvage » nous renvoie à l'indigène en pagne avec l'os dans le nez et la lance à la main. Brrrrr!!!

Après nous avoir fait frémir de crainte, l'œnologue nous invite à pénétrer dans le monde merveilleux de l'œnologie conquérante, où la maîtrise sur la nature est totale et où l'incertitude est traquée jusque dans les moindres recoins. Il nous conseille de sulfiter de plus en plus au fur et à mesure du remplissage de nouvelles cuves, car, voyez-vous, le chai est de plus en plus « contaminé » par les premières fermentations. Une telle peur des processus naturels évoquerait facilement une déviation névrotique si on ne percevait quelques préoccupations mercantiles. Après une telle mise en garde, on a du mal à croire que des hommes aient pu faire du vin pendant quelques dizaines de siècles sans tout cet arsenal.

Très en verve, il lance ensuite un super-concept : « le copeutage » dont il se félicite de l'autorisation et vante les puissants mérites. Bien entendu, nous avons aussi eu droit aux enzymes pectolytiques indispensables de nos jours, au tanisage aux vertus multiples, aux mannoprotéines, à la technique de la « double inoculation » (qui évoque plus un hôpital qu'une vigne ensoleillée sur le plateau de Pomerol), à l'utilisation massive de glace carbonique (et motus sur l'impact carbone) et à bien d'autres choses encore que l'on a surtout envie d'oublier. Pour un peu, les bons de commande étaient distribués dans la salle.

Suite à l'intervention d'une viticultrice sur « l'expression du terroir dans tout ça », la réponse fuse : « je vous donne les outils, vous êtes libres d'en faire ce que vous voulez! ». On se pince pour se réveiller. Aurais-je déjà usé et abusé du Pomerol? Mais non, ce spectacle désolant se déroule bien réellement au sein d'une appellation prestigieuse, mais dont on se demande si elle pourra le rester bien longtemps avec une vision aussi agro-alimentaire du vin.

Qu'un syndicat, qu'un ODG puisse livrer ainsi ses adhérents en pâture aux appétits d'une œnologie lancée dans une telle transe normative, témoigne bien de la déliquescence d'une certaine éthique. L'AOC, l'expression du terroir, les usages francs, loyaux et constants, « c'est de la littérature! » pour reprendre les mots d'un éminent responsable local, dont on taira le nom par charité chrétienne. On aurait préféré voir une appellation comme Pomerol trouver la force de défendre l'expression du terroir et de refuser l'aromatization du vin. Car si sur ce terroir historique et mondialement connu, cela n'est pas défendu, alors où donc? La renommée implique des devoirs.

Cela est révélateur d'élites totalement désorientées, incapables d'une cohérence minimale, adeptes de la « pensée faible », cherchant à apposer la griffe Hermès sur du pur Tati, mais qui, pourtant, veulent absolument garder en main le gouvernail du vaisseau bordelais! Sur quels récifs finira donc ce bateau ivre?

*Dominique Techer*

# Viticulture

## Flash technique

D'après les notes nationales Vigne 2010 Oïdium, Mildiou, Botrytis (*rédigées par un groupe de travail réunissant des représentants de la DGAL-SDQPV, de l'AFSSA, de l'INRA, de l'IFV, du CIVC et des Chambres d'Agriculture*), ces champignons sont soumis à des risques de résistance pour quasiment toutes les familles chimiques de substances actives :

Oïdium => toutes les familles sont touchées hormis le soufre et les dérivés de phénols.

Botrytis => toutes les familles d'anti-botrytis de synthèse sont concernées par les souches résistantes (spécifiques et/ou multiples).

Mildiou => « *des dérives de sensibilité du mildiou* » (bel euphémisme pour parler de risques de résistances...!) à la plupart des familles de produits chimiques de synthèse sont reconnues. De plus, « *l'efficacité anti-mildiou des spécialités [de synthèse] est souvent exclusivement liée à la nature et à la dose du (ou des) partenaire(s) associé(s)* »... sic ! Quel intérêt reste-t-il alors de l'utilisation de ces spécialités ???

Heureusement, grâce notamment à leur action multi-site, le soufre ou les cuivres ne sont pas concernés par ces « dérives de sensibilité » ... Ouf, l'Agriculture Biologique a encore de beaux jours devant elle !

## Règlementation

### Rappels réglementaires aux producteurs biologiques

#### 1) La notification à l'Agence Bio est obligatoire pour tout agriculteur bio

- La première année d'engagement de vos productions en AB auprès d'un organisme certificateur (OC) : notification à faire dans les 15 jours suivant la réception de l'attestation d'engagement venant de l'OC, et avant le 15 mai pour les producteurs demandant des aides à l'agriculture biologique.

- Les années suivantes : notification à faire avant le 15 mai pour les producteurs demandant des aides à l'agriculture biologique. Au plus tard le 31 décembre pour les autres.

La notification se fait par internet en suivant tout simplement les indications sur <http://notification.agencebio.org> ou bien par courrier après avoir téléchargé le formulaire ou se l'être procuré auprès de l'Agence Bio ou de votre OC.

Nous tenons à votre disposition le Guide pratique de la notification en agriculture biologique (4 pages).

#### 2) Viticulture : mention de la première année de conversion interdite

Un contrôleur d'organisme certificateur nous rappelle qu'aucune publicité relative à la conversion en AB ne peut se faire au cours de la première année suivant l'engagement auprès de l'OC. Ce n'est qu'à partir de la deuxième année qu'on peut mentionner la conversion à l'AB (mais sans le logo AB) et, dans le cas de la viticulture, après trois ans révolus que l'on peut utiliser le logo AB. Cela vaut pour les panneaux sur la ferme comme pour les étiquettes.

#### 3) Logo européen



Le nouveau logo bio européen est officiellement adopté suite à la publication au JO de l'Union européenne, le 31 mars 2010. Il sera obligatoire sur les étiquettes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

*Nous tenons à votre disposition une note d'information de 5 pages indiquant comment l'utiliser correctement sur vos étiquettes de produits (délais d'écoulement des anciennes étiquettes, période transitoire, couleurs, dimensions, etc.).*

La marque AB peut toujours être utilisée et reste facultative. Elle est gérée par le ministère de l'agriculture. Elle répond aux mêmes règles que le logo européen.

## Informations nationales

### Une éthique, un engagement, une marque ... Bio Cohérence

Lundi 12 avril 2010, Alternative Bio 2009 dévoilait pour la première fois, aux professionnels du secteur bio ainsi qu'à la presse, la marque issue d'une réflexion partenariale ayant duré plus d'un an. Alternative Bio 2009 laisse donc la place à Bio Cohérence qui s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels du secteur bio en se voulant un repère : d'achat et de qualité, l'assurance de pratiques exigeantes et évolutives, l'engagement d'aller vers toujours plus de cohérence :

- des fermes qui ne font que du bio
- des animaux qui ne mangent que du bio
- des aliments produits majoritairement sur la ferme, limitant ainsi son impact environnemental tout en assurant l'autonomie des producteurs
- la tolérance zéro des contaminations OGM
- et l'engagement de tous les adhérents dans une démarche de progrès via la signature d'une charte et la réalisation d'un autodiagnostic leur permettant de trouver des pistes d'amélioration.

#### Bio Cohérence c'est :

- un cahier des charges : qui complète le règlement européen avec des règles spécifiques et qui donnent à la bio toute sa cohérence
- un engagement dans une démarche de progrès : via la signature de la charte Bio Cohérence et la réalisation d'un autodiagnostic qui concrétise l'engagement pour des valeurs et des objectifs communs
- un contrôle strict : le contrôle est réalisé au même moment que le contrôle du règlement européen

Bio Cohérence a toujours été pensée comme un outil construit par et pour les acteurs du secteur bio et leurs consommateurs. L'association se compose de membres non gestionnaires, de membres gestionnaires, et de membres bienfaiteurs.

**Pour en savoir plus** sur le contenu et les garanties de la marque, télécharger le cahier des charges, la charte, adhérer ou faire un don, rendez vous sur le site [www.biocoherence.fr](http://www.biocoherence.fr) qui sera opérationnel en juin. En attendant, c'est sur [www.alternativebio2009.fr](http://www.alternativebio2009.fr)

Contact Bio Cohérence : Cécile Guyou, Déléguée  
Générale, 06 38 61 15 43,  
[cecileguyou@biocoherence.fr](mailto:cecileguyou@biocoherence.fr)

### Comment reconnaître les produits Bio Cohérence ?



Seuls les opérateurs ayant respecté les 3 niveaux d'engagement de la marque (règlement européen, cahier des charges et engagement dans une dynamique de progrès) pourront apposer la pastille Bio Cohérence sur leurs produits.

### FCO - Halte à la répression

Le ministère de l'agriculture continue sa répression contre les éleveurs qui refusent la vaccination obligatoire de leurs animaux. L'une des conséquences dramatiques est le suicide de Jean-Luc Tournaire, éleveur dans l'Aude, poursuivi comme un criminel et menacé de ne pas conduire son cheptel en estive, parce qu'il n'avait pas pratiqué la vaccination FCO.

#### **Aujourd'hui, la démonstration est faite que la vaccination n'est pas une solution contre la FCO.**

L'énorme gaspillage de deniers publics pour contraindre les paysans à des pratiques inappropriées au problème est un scandale tant sanitaire que financier.

La Confédération paysanne et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) exigent que le Ministère de l'agriculture et de la Pêche cesse immédiatement les poursuites qui ne font qu'ajouter de la douleur et de l'injustice à la difficulté que traversent les paysans aujourd'hui.

*Nous tenons à votre disposition un kit FCO d'information et de mobilisation. N'hésitez pas à nous le réclamer.*

## Informations nationales

### Aides à l'agriculture biologique - La FNAB, force de proposition pour la PAC

(extraits d'un communiqué de la FNAB)

Cette semaine, chacun d'entre vous s'est penché sur les formulaires de Déclaration des aides PAC pour 2010, et a pu constater de nombreux changements par rapport à l'année dernière. Certaines de ces modifications sont favorables au développement de l'agriculture biologique, comme la création d'une aide au soutien à l'agriculture biologique (SAB) sur tout le territoire et sans limite d'âge, le maintien du crédit d'impôt. D'autres mesures sont plus décevantes, comme le non renouvellement des aides à la jachère notamment pour les légumineuses bio ou l'impossible cumul entre la SAB et les mesures agroenvironnementales.

Sur tous ces points, la FNAB a joué son rôle de syndicat de défense des intérêts des agriculteurs biologiques et a été présente aux différents stades de négociation, depuis la conception, jusqu'à la mise en œuvre.

Ce travail, relayé par les actions des GRAB et des GAB au niveau local, a porté ses fruits. La FNAB et son réseau peuvent se féliciter de nombreuses avancées en 2009 :

- La promesse de l'entière satisfaction des besoins pour les aides conversion (MAE CAB) 2010,
- Maintien du crédit d'impôt jusqu'en 2011 (= les années fiscales 2009, 2010)
- Remplacement d'une aide MAB localisée par une aide Soutien à l'AB générale, sur tout le territoire, à tous les agriculteurs, et bien dotée,
- Extension aux agriculteurs bio de l'aide aux veaux Bio prévue initialement seulement pour les labels rouges, et extension aux bios hors OP...

D'autres demandes n'ont pas été suffisamment entendues cette année, de nombreux ajustements restent encore à trouver, la FNAB continue de porter ses revendications avec fermeté :

- Cumul des aides SAB et MAE
- Poursuite du crédit d'impôt pour les petites surfaces
- Demande que l'aide CAB en 2011 (qui doit devenir annuelle) soit conditionnée à un engagement en AB pluriannuel

Agrobio Gironde tient à votre disposition un « Guide conversion des démarches administratives et des aides ». N'hésitez pas à nous le réclamer.

## Agenda

### Du 3 au 5 juin 2010 - SIAD

Retrouvez Bio d'Aquitaine sur le Salon du bio et de l'agriculture durable (HALL 2, Allée A, stand 18) au parc des expositions d'Agen. Site web du SIAD : <http://www.salon-agriculture-durable.org>

5 juin - **Raid des maraîchers** à Eysine sur le thème de la vente en circuits courts. Laurent Tite, éleveur bio à Coutras (produits laitiers de vache et chèvres) devrait y faire une intervention. Inscription au 05 56 16 18 10 ou 05 56 16 18 18

### Edité par



CIVAM Agrobio Gironde  
Centre Emeraude 1- Cidex 30  
61-69 rue Camille Pelletan  
33 150 CENON  
tel : 09-66-43-98-54  
fax : 05-56-32-85-38  
messagerie : [info@agrobio-gironde.fr](mailto:info@agrobio-gironde.fr)  
site web : [www.agrobio-gironde.fr](http://www.agrobio-gironde.fr)

Du 5 juin au 22 août - L'asso **Ecoacteurs en Médoc** propose trois rendez-vous pour rencontrer les acteurs du Dév. Durable avec marchés bio et local. Le 5 juin à Cussac Fort Médoc. Les 13 juin et 22 août à Queyrac. Info au 06 62 57 51 04 ou sur <http://ecoacteursmedoc.free.fr>

## Annonces

Vous cherchez de la main d'œuvre saisonnière ou un petit coup de main sur la ferme ?

Nous sommes régulièrement contactés par des jeunes pour un stage sur une ferme bio ou du bénévolat dans le cadre du réseau WWOOF. Agriculteurs prêts à les accueillir, manifestez vous auprès d'Agrobio Gironde. Plus d'info sur WWOOF sur <http://www.woof.fr>

### Soutien de

